

Le lieu de vie du majeur protégé

Renforcez votre expertise professionnelle !

Objectif de la formation

- ▶ Identifier la place et le rôle du MJPM concernant la protection du logement et du libre choix du lieu de résidence.

Contenus de la formation

- ▶ La protection du logement : mise en œuvre de l'article 426 du code civil.
- ▶ Le choix du lieu de vie : principe et limites, place du MJPM et compétence du JCP.
- ▶ L'éclairage de la jurisprudence dans la mise en œuvre du principe du libre choix et du périmètre d'intervention du MJPM.

Pourquoi choisir cette formation ?



Le format court et accessible à distance sur une thématique ciblée.



L'intervention d'une experte sur le sujet.



Le format « classe virtuelle » pour échanger et poser vos questions à notre formateur-expert.



Des ressources supplémentaires et un quiz pour valider vos connaissances acquises.

Modalités pédagogiques

- ▶ Avant la classe virtuelle : un questionnaire de recueil de vos attentes et un positionnement afin d'adapter la formation à vos attentes
- ▶ Une classe virtuelle de 2h
- ▶ Des ressources complémentaires
- ▶ Un quiz de connaissances
- ▶ Un suivi pédagogique réalisé sur le forum, depuis votre espace d'enseignement en ligne.
- ▶ En fin de parcours, vous recevez un **certificat de formation** qui atteste de votre montée en compétence sur cette thématique.



Mandataires judiciaires à la protection des majeurs



Formation en ligne



3h

Classe virtuelle de 2h + 1h en distanciel asynchrone



Françoise LAMOUR-PANNETIER, Juriste spécialisée de la protection juridique des majeurs



Coût : 80 €

Plan de développement des compétences de l'entreprise

Financement personnel



Charles-Antoine LE CERF
Conseiller en formations
07 64 53 13 59
charles-antoine.lecerf@askoria.eu